

Vous souhaitez rejoindre le comité local des droits de l'enfant ou obtenir des informations ?

Contactez-nous :

Par e-mail,

Droits-enfant@fontenay-sous-bois.fr

Par téléphone,

01-49-74-74-88



Expression d'enfants.

Le 15 octobre dernier, les élèves de 6^{ème} du collège Jean Macé ont élu leurs délégués de classe. Ce scrutin, qui permet d'avancer dans l'apprentissage de la démocratie, fait suite à plusieurs temps de formation proposée conjointement entre l'établissement, l'association de la Ligue de l'Enseignement et plusieurs services de la ville.

Découvrez ci-dessous les clés de cette campagne prise très au sérieux par les jeunes !

« Nous serons les représentants de tous »

Fanta et Lisa

« Etre délégué c'est une responsabilité que nous prendrons pour vous ! »

Apolline et Célia

Bien vous représenter, la mission sera assurée ! »

Rayan et Medhi

« Etre délégué pour mieux vous représenter »

Thaïs et Marcos

« Solidarité pour mieux avancer »

Andrea et Silva

« Nous serons à l'écoute de vos remarques et attentifs à vos suggestions »

Haroun et Hugo

« Vous aider pour bien avancer »

Jonathan et Rouam

Initiatives : Mission handicap

Comment vit-on enfant avec un autisme à Fontenay sous bois ? C'est la question que se pose la ville 12 ans après l'ouverture de sa 1^{ère} classe d'inclusion scolaire spécialisée sur les troubles autistiques, fruit de la ténacité pendant 10 ans d'un groupe de parents concernés et le soutien de la municipalité, 8 ans après la condamnation de la France par la Cour Européenne pour notamment l'abandon éducatif des jeunes autistes et sur la conception restrictive de la définition de l'autisme.

En 2012 où la grande cause nationale est l'autisme, la situation se vit-elle mieux à Fontenay-sous-Bois qu'ailleurs ? A partir de quel âge un enfant est-il diagnostiqué ? Comment est organisée sa prise en charge médicale, sociale et éducative ? Comment est-il scolarisé ? Comment sa famille vit-elle cette situation ? Comment l'enfant est pris en compte par les services municipaux ? L'autisme accentue-t-il la disqualification sociale des familles populaires vis-à-vis de l'accès à ses droits ? Vis-à-vis de l'emploi dans les familles concernées ? Comment vivent les familles monoparentales ?

La ville a construit une démarche participative qui associe familles et professionnels de toutes les disciplines éducatives, sociales et médicales.

D'après le chiffre de prévalence reconnu nationalement, 5 enfants naissent autistes par an à Fontenay-sous-Bois. 100 jeunes de moins de 20 ans y vivent donc. Au travers des 2 enquêtes qualitatives menées parallèlement pour identifier les appuis, les manques, les consensus et les dissensus, les 1ers chiffres révèlent que : sur 10 familles ayant répondu, 7 ont des enfants en âge de scolarisation, tous sont scolarisés en dehors de Fontenay-sous-Bois, 2 à plein temps, 5 à temps partiel dont 1 en CLIS. Les prises en charge recommandées par la Haute Autorité de Santé ne sont pas à disposition des familles, le coût pour celles qui ont la posture sociale et financière de les mettre en place en privé est de 1100 à 1800 euros par mois non couverts par les allocations familiales. 8 familles sur 10 déclarent que le handicap de leur enfant a un impact négatif sur leur situation professionnelle, 5 mères ont arrêté totalement de travailler, ainsi que 2 pères (1 totalement – 1 partiellement). 3 mères sont isolées dont 1 sans emploi.

Ces constats auront été partagés au cours d'ateliers associant familles et professionnels du 13 au 15 novembre, un « livre blanc » va restituer le résultat de ces travaux et sera mis en approbation au Conseil Municipal du 20 décembre 2012.

Pour plus d'info ?

Contactez
la Mission Handicap,
Mission-handicap@fontenay-sous-bois.fr
01-49-74-79-23



Ou rendez-vous sur le site internet de la ville :

www.fontenay-sous-bois.fr

onglet solidarité santé

LA LETTRE DU COMITE LOCAL DES DROITS DE L'ENFANT

Novembre 2012 – N°1

*La Convention Internationale des Droits de l'Enfant

La Convention relative aux Droits de l'Enfant est un traité international adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 20 novembre 1989. En France, sa ratification est intervenue le 7 août 1990.

Conformément à l'article 49 de la Convention, celle-ci est entrée en application en France le 6 septembre 90.

Elle fait partie des instruments juridiques internationaux de garantie et de protection des Droits de l'Homme.

Le Chiffre :

Concernant la question du **Bien-être Educationnel**, sur les 24 pays de l'OCDE, la **France se classe... 23^{ème} sur 24**, juste devant la Belgique !

Ce classement est tiré du *rapport Innocenti n°9*, commandé par le Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF disponible sur www.unicef.fr/userfiles/Bilan_Innocenti9.pdf



Un Comité Local des Droits de l'enfant...

Pourquoi ce Comité Local ?

Dans le cadre du programme d'actions ville amie des enfants 2008-2014 (Cf. page 2), Fontenay-sous-Bois s'est doté d'une instance de réflexion et de propositions : le Comité Local des droits de l'enfant. Instaurée suite au Conseil Municipal du 27 novembre 2009, à l'occasion des 20 ans de la convention internationale*, cette décision est le reflet d'une préoccupation constante de la municipalité pour l'accès aux droits de tous les enfants. Elle traduit aussi une volonté de développer des approches de concertation et de collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux, dans une véritable démarche de coéducation. En effet, le projet éducatif et le progrès des droits de l'enfant dans la ville doivent être l'affaire de la collectivité toute entière.

Quels sont les objectifs du comité ?

C'est une instance de dialogue et de propositions visant à la prise en compte par tous de l'intérêt supérieur de l'enfant. Elle doit permettre de remettre dans le débat public et citoyen la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et ce qu'elle impose comme responsabilité au niveau local comme national.

Le Comité a pour objectifs d'évaluer la mise en œuvre de la convention au niveau local, d'accompagner le développement des conditions de vie et d'éducation propices au bien-être et au

Dans ce numéro :

Edito P.1

La rubrique de l'Observatoire P.2

Tribune P.2

Zoom sur... P.3

Expression d'enfants P.4

Initiatives P.4

bien-grandir de tous les enfants, de valoriser les actions existantes, mutualiser les expériences et favoriser l'émergence de nouveaux projets.

Quelles en sont les modalités de fonctionnement et sa composition ?

Le Comité Local des droits de l'enfant est largement ouvert aux acteurs et partenaires locaux, citoyens et parents intéressés et il se réunit environ une fois par mois. C'est une assemblée consultative à laquelle sont aussi invités à participer des représentants des principales activités sociales, culturelles et éducatives qui touchent l'enfance et la jeunesse sur le territoire fontenaisien. Chacun a donc sa place au sein de ce Comité Local.

Le Comité Local des Droits de l'enfant.



Un membre du comité local

AllonZenfants est une association fontenaysienne créée par des avocats et des enseignants et dont l'objectif principal est de permettre, sous la forme d'ateliers de « travaux pratiques », une sensibilisation au Droit et à la Citoyenneté en direction des jeunes et particulièrement des enfants, dès 5 ans.

Déclencher le plus tôt possible une réflexion civique nous semble le meilleur moyen d'installer durablement des réflexes responsables chez les adolescents et jeunes adultes.

Parce que le Droit peut être un formidable outil pédagogique, nos ateliers fonctionnent en s'appuyant sur une pratique innovante, adaptée à l'âge des participants et privilégiant l'échange dans une ambiance volontairement ludique.

L'écoute attentive et l'œil averti d'un intervenant compétent, une réflexion et un débat constructif et respectueux sur un thème choisi sont autant d'éléments qui favorisent l'élaboration par les jeunes eux-mêmes de leur construction citoyenne.

Sans se substituer aux parents, animateurs ou enseignants mais en intervenant en parallèle, AllonZenfants vient, en appui de leur action, ouvrir un espace d'échange avec les petits et grands en vue de les responsabiliser et les rendre acteurs de leur Citoyenneté.

Contact :

Laurence Brunissen :
0660295663
allonzenfants.asso@free.fr

La rubrique de l'observatoire... « Les Informations Préoccupantes »



On entend par Information Préoccupante tout élément d'information susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou de risque de danger, et puisse avoir besoin d'aide. **L'information préoccupante doit faire l'objet d'une transmission à la cellule départementale pour évaluation par une assemblée de professionnels compétents dans le domaine.**

Il s'agit en fait de faire converger vers un même lieu toutes les informations préoccupantes concernant des mineurs en danger ou en risque de l'être, de manière à éviter la déperdition de ces informations et de s'assurer qu'une suite adaptée leur soit accordée. Ainsi, toutes les personnes qui connaissent des situations d'enfants en danger ou supposés l'être, doivent transmettre les informations qu'elles détiennent à une cellule départementale de recueil, de traitement et d'évaluation (dans le 94, elle se nomme la Cellule Départementale du Traitement des Signalements du Val de Marne).

> **Si vous êtes un professionnel**, contactez la Cellule du Traitement des Signalements de votre département. Dans le Val de Marne : 0811 900 200 (N°Azur) ou par Fax, 0811 900 994

A noter: « Sauf intérêt contraire de l'enfant, le père, la mère ou tout autre personne exerçant l'autorité parentale sont préalablement informés de cette transmission selon des modalités adaptées. » (article L.226-2-1 du code de l'action sociale et des familles).

> **En votre qualité de citoyen**, si vous avez connaissance d'une information préoccupante, vous devez contacter le **119** qui se chargera d'entrer en relation avec la Cellule Départementale pour donner suite.



Fontenay sous Bois, Ville Amie des Enfants : c'est quoi ?

Lancée par UNICEF France et l'Association des Maires de France, l'initiative Ville Amie des Enfants réunit, en 2012, plus de 220 villes françaises et 2 départements.

Ville Amie des Enfants a pour objectif de promouvoir l'application des droits des enfants dans les villes qui s'engagent à :

- rendre leur ville toujours plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, à améliorer leur sécurité, leur environnement, leur accès à la culture et aux loisirs.

- promouvoir l'éducation des enfants et des jeunes au civisme et leur insertion dans la vie de la cité par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés.

- faire mieux connaître la situation des enfants dans le monde et développer un esprit de solidarité internationale.

- promouvoir la Convention Internationale relative aux Droits de l'enfant



- établir et développer à cette fin un partenariat avec l'UNICEF. Tout au long de l'année, les Villes amies des enfants développent de nouveaux projets et font vivre la CIDE avec les bénévoles d'UNICEF France.

Ainsi, les Villes Amies des Enfants et les comités départementaux peuvent-ils mettre en œuvre ensemble un plan de travail annuel et des réunions pour faire du partenariat avec l'UNICEF un véritable atout au service du développement de la vie locale.

Zoom sur... Murielle Somonnan, Déléguée 94 du Défenseur des Droits, se présente...



De formation initiale d'assistante de service social, j'ai exercé plusieurs fonctions dans des directions de l'action sociale du Conseil Général du Val de Marne : assistante sociale de secteur, responsable de circonscription d'actions sanitaires et sociales (les EDS d'aujourd'hui), inspectrice de l'Aide Sociale à l'Enfance, responsable du Fonds départemental d'aides aux jeunes.

Puis désirant mieux comprendre les logiques qui sous-tendent la mise en œuvre des politiques publiques liées à l'enfance et à la jeunesse, j'ai pris la fonction d'une direction de service jeunesse municipal toujours dans le Val de Marne.

Depuis septembre 2010 et après avoir fait valoir mes droits à une retraite anticipée, j'ai été recrutée par la Défenseure des Enfants pour être la correspondante territoriale sur le département.

En mars 2011, deux lois organique et ordinaire ont créé une nouvelle autorité indépendante, le Défenseur des Droits (DDD) en fusionnant les anciennes telles que le Médiateur de la République, la HALDE, la CNDS (commission nationale de déontologie de la sécurité) et la Défenseure des enfants.

Depuis la nomination par le Président de la République en mai 2011, Dominique Baudis a construit la nouvelle organisation administrative de cette institution naissante en mutualisant toutes les compétences antérieures aussi bien au plan national que local à savoir les fonctionnaires permanents du siège et les délégués bénévoles des départements.

Par ailleurs et conformément aux dispositions légales, le DDD s'appuie sur l'expertise de 3 collèges correspondant aux missions de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, de problèmes avec les services publics et de défense et de promotion des droits de l'enfant.

Ces collèges sont animés par les 3 adjointes du DDD à savoir Françoise Mothes, vice présidente du collège chargé de la déontologie de la sécurité, Maryvonne Lyazid, vice présidente du collège chargé de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité et Marie Derain, appelée la Défenseure des Enfants, vice présidente du collège de la défense et de la promotion des droits de l'enfant.

Ainsi, 250 fonctionnaires permanents sont organisés dans différents pôles thématiques notamment celui de la défense des droits de l'enfant composé des anciens juristes de la Défenseure des enfants et 430 délégués bénévoles intervenant dans les départements y compris ceux des DOM.

Mon activité, en tant que déléguée sur le 94, se décline à partir de 3 axes d'intervention à savoir :

- recevoir les personnes ou professionnels lors des permanences dans les MJD de Champigny et Val de Bièvre à Villejuif et dans un Relai Droit de la ville de Vitry pour un règlement à l'amiable de leur problématique ou bien pour une orientation vers un autre délégué selon les spécialisations de chacun
- assurer la fonction de tuteur auprès des Jeunes Ambassadeurs des Droits auprès des Enfants (Jades) en service civique durant une année scolaire qui ont pour mission de faire une sensibilisation sur la CIDE auprès des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} de collège, d'enfants et adolescents des accueils de loisirs et d'enfants relevant de prise en charge spécifique
- d'intervenir auprès de professionnels ou autres adultes pour faire connaître la CIDE et le DDD (informations et promotion)

Contact :

* le site internet www.defenseurdesdroits.fr (clic sur la carte de France pour voir apparaître la liste des délégués du Val de Marne avec les n° de téléphone)

* l'adresse postale : Le Défenseur des Droits 7 rue Saint-Florentin 75409 Paris cédex08.

Saviez-vous que... ?

Seuls 3 pays n'ont pas ratifié la CIDE : les Etats-Unis, la Somalie et le Soudan du Sud.

Si les USA n'ont pas ratifié la Convention, ce serait parce que certains États souhaitent pouvoir exécuter des mineurs. La Cour Suprême américaine acceptait que des États américains tuent des enfants jusqu'en 2005. Mais un autre argument existe. il relève des droits des parents.

En effet, de nombreux lobbies, soutenus par le Sénateur Helms, pensent que cette convention ôte les droits des parents sur leurs enfants...

Si la Somalie n'a pas ratifié la Convention à ce jour, ce serait en raison de l'instabilité politique du pays, et donc de l'absence de structures politiques et administratives solides, capables de prendre un tel engagement de manière représentative pour l'ensemble de la nation.

Depuis le 9 juillet 2011, le Soudan du Sud est devenu le 193^{ème} Etat.

Nouvellement constitué, il n'a, à ce jour, pas encore signé et ratifié la Convention.

www.droitsenfant.org

